

Durée

1 jour (7 heures)

Nombre de participant

8 maximum

Références réglementaires

Guide SFECE • R408 • Arrêté du 21/12/2004

Type de formation

Qualifiante

PUBLIC

Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur un échafaudage fixe et désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications journalières (suivant l'Arrêté du 21 décembre 2004).

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

PRÉREQUIS

- Maîtriser la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, schémas et plans)
- Aptitude au travail en hauteur

FINALITÉ DE LA FORMATION

Travailler en sécurité sur un échafaudage fixe et réaliser les vérifications journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage fixe

OBJECTIFS

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage fixe
- Utiliser un échafaudage fixe en sécurité

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

- Diaporama
- Films/Vidéos
- Photos, plans, notices constructeur
- Intervenant titulaire d'une attestation de formateur et agréé par le Syndicat de l'échafaudage (SFECE)
- Atelier avec échafaudage monté permettant la mise en pratique

MÉTHODES MOBILISÉES

- Découverte & démonstration (exposé participatif)
- Application (mise en situation) & questionnaire

PROGRAMME DE FORMATION

- Les enjeux de la prévention
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques :
 - Signaler les situations dangereuses
 - Communiquer, rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent
- L'examen de l'état de conservation de l'échafaudage
- Recommandations générales
- Évaluation et correction

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Quiz théorique
- Evaluation pratique

RECONNAISSANCE DÉLIVRÉE

- Attestation de formation délivrée aux participants ayant satisfait à l'évaluation théorique et pratique
- Compte rendu individuel remis à l'entreprise en cas d'échec aux évaluations

ÉQUIPEMENTS À METTRE À DISPOSITION PAR LE CLIENT (EN INTRA)

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection ou écran,
- Tableau papier ou tableau effaçable.
- Echafaudage de pied aux normes et monté, notice de montage correspondante

Personnes en situation d'handicap : merci de nous contacter afin d'adapter le programme